



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire;
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les conducteurs de véhicules lourds d'entreprises de transport. La formation s'adresse à des groupes de travailleurs, à des représentants de comité santé-sécurité et à des gestionnaires de flottes de camion.

APPROCHE

Cette formation survole les différentes facettes de la santé et de la sécurité du travail pour les conducteurs de véhicules lourds. Elle est axée sur les échanges entre les participants, le partage d'expérience et des bonnes méthodes de travail sécuritaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir la prévention des accidents du travail chez les camionneurs.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

1. Connaître les droits et obligations du camionneur :

- Rôle de l'employeur et du travailleur
- Statistiques d'accidents du travail
- Comprendre comment survient un accident du travail
- Droit de refus

2. Identifier les situations à risques hors route :

- Autour du véhicule (ronde de sécurité, arrimage, déneigement, attelage, etc.)
- Chez les clients (les chariots élévateurs, quai de chargement, etc.)
- L'utilisation et la manutention de marchandises (manutention manuelle, équipements de manutention, matières dangereuses, etc.)
- Autres situations (distractions, fatigue, alcool et drogues, alimentation, etc.)

3. Connaître les moyens de prévention à prendre lors de situations à risques

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et échanges, présentation multimédia et de vidéos, exercices en équipe et collectifs.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Feuille d'exercices
- Aide-mémoires

ÉVALUATION

Les participants seront amenés, en équipe, à créer une situation dangereuse, à identifier les causes de l'événement, à proposer des mesures correctrices et à déterminer le mode de résolution de problème alternatif.

DURÉE

4 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée en format : 8,5" x 11". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

